

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le vingt-troisième jour du mois d'octobre deux mille dix-huit, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, Marc-Olivier Labelle	
M. Michael Steimer, conseiller	district 1
Mme Marie-Pierre Chalifoux, conseillère	district 2
M. Michel St-Jacques, conseiller, maire suppléant	district 3
Mme Catherine Lapointe, conseillère	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N^o : 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 03 et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N^o : 2

2018-10-R229

ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter le contenu de l'avis de convocation ci-après :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption du contenu de l'avis de convocation
3. Résultat de l'appel d'offres et octroi du contrat relativement aux travaux de déneigement pour les années 2018-2021
4. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale - Autorisation de signature
5. Période de questions
6. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N^o : 3

2018-10-R230

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT POUR LES ANNÉES 2018-2021

CONSIDÉRANT qu'un avis public d'appel d'offres a été lancé sur le site électronique du gouvernement du Québec SE@O;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions est :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	DÉNEIGEMENT SABLAGE (Tout le territoire de la municipalité + le sablage de l'ancienne Paroisse)	
	Années	PRIX taxes incluses
Transport Heatlie	2018-2019 2019-2020 2020-2021	pour l'option #1 1 478 787.44 \$
Total 3 ans :		
Les Entreprises KL Mainville	2018-2019 2019-2020 2020-2021	1 956 716.43 \$
Total 3 ans :		

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques et résolu :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Transport Heatlie.

QUE pour la saison 2018-2019, la Municipalité choisit l'option #1 pour la somme de quatre cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze et soixante-dix dollars (482 894.70 \$) taxes incluses.

QUE pour les saisons subséquentes, la Municipalité se réserve le droit de changer d'option.

QUE le paiement de ce service se fasse à même le fonds général de la municipalité.

D'autoriser Madame Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité à procéder au paiement et aux écritures et transferts nécessaires pour ce contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. *Transport Heatlie*
Monsieur Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité

POINT N^o : 4

2018-10-R231

PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

CONSIDÉRAT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux et résolu par les membres du conseil:

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;

- d'autoriser M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière pour et au nom de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité
Ministère de la Famille*

POINT N^o : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 09 pour se terminer à 19 h 12.

Deux (2) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N^o : 6

2018-10-R232

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe:

De lever la séance extraordinaire à 19 h 15 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**Marc-Olivier Labelle,
Maire**